

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

LE PREFET, SECRETAIRE GENERAL

Paris, le

4 JAN. 2012

N° 12-001821-I

№ 00013

Monsieur le préfet,

Les travaux lancés par le Premier ministre sur la modernisation de l'action publique, dans le prolongement de son instruction du 1^{er} août 2012, relative à la réflexion sur les missions et l'organisation de l'Etat, ont donné lieu à une feuille de route de chacun des ministres, qui identifie les missions qui doivent rester de la compétence de l'Etat de celles qui pourraient être transférées à d'autres acteurs publics ou privés.

Le ministre de l'intérieur a ainsi proposé un ensemble de mesures dont la mise en œuvre doit être intégrée, pour celles qui concernent les préfetures, à la démarche d'ores et déjà engagée par le ministère pour alléger les missions des préfetures.

En juin 2010, le préfet Philippe Riffaut s'était en effet vu confier l'animation d'un groupe de travail chargé de formuler des propositions de simplification des missions des préfetures.

Les conclusions de ce groupe de travail ont permis de dégager une centaine de propositions de simplifications validées par les différentes administrations centrales du ministère.

Parmi celles-ci, 66, nécessitant un pilotage des administrations centrales, ont fait l'objet de mandats confiés aux différentes directions du ministère tandis que 34 autres propositions d'ajustements entre les préfetures, les directions départementales interministérielles ou d'autres services déconcentrés, ont été laissées à l'appréciation des préfets, en fonction des circonstances locales et des disponibilités en emploi et en compétence des différents services.

38 mandats confiés aux différentes directions d'administration centrales restent à ce jour à concrétiser. Seule la mise en œuvre du plus grand nombre pourra avoir un effet significatif sur la charge de travail des préfetures.

.../...

Monsieur Joël FILY
Préfet hors cadre



Dans ce cadre, je souhaite vous confier une mission d'animation du chantier d'allègement des missions des préfectures qui prend une importance particulière compte tenu des contraintes de schéma d'emplois et qui doit aboutir rapidement à des choix clairs.

A cet effet, vous animerez un comité opérationnel d'« allègement des missions », associant les directions concernées du ministère, sur les différents mandats restant en suspens. Ce comité débutera ses travaux par les propositions qui sont potentiellement susceptibles d'engendrer les gains les plus importants en ETP pour les préfectures (opérations électorales, commissions de sécurité). Il pourra également formuler de nouvelles propositions d'allègement au delà de celles qui ont été identifiées et précisera, le cas échéant, les conditions de leur mise en œuvre ainsi que les gains attendus.

Le comité travaillera en lien avec les ministères associés aux mesures de simplification. Vous me proposerez les mesures nécessitant un arbitrage interministériel, afin que j'en saisisse les services du Premier ministre.

Le comité rendra compte de ses travaux à l'occasion du comité de modernisation de l'action publique du ministère.

Vous vous appuyerez dans la conduite de votre mission sur la direction de la modernisation de l'action territoriale (sous-direction de l'administration territoriale). Vous veillerez à articuler vos travaux avec ceux de la mission modernisation de l'action publique placée au sein de mes services.

Je souhaite que vous me remettiez avant le 28 février 2013 une note qui fera un premier point sur la conduite de vos travaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Didier LALLEMENT

